



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
30 octobre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 octobre 2023, à 10 heures

Présidence : M. Amorín (Uruguay)

Sommaire

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable

- a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- c) Réduction des risques de catastrophe
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) L'éducation au service du développement durable
- h) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
- j) Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

1. **M. Francis** (Trinité-et-Tobago), Président de l'Assemblée générale, exprime sa profonde inquiétude face à la détérioration de la situation de sécurité au Moyen-Orient du fait des attaques qui ont été perpétrées par le Hamas avant-hier et ont déclenché une escalade ayant causé des centaines de morts et encore plus de blessés en Israël et dans l'État de Palestine. La violence est une voie sans issue. Elle ne mène ni à la paix durable ni à la prospérité, pour qui que ce soit, et n'a jamais conduit qu'à davantage d'effusions de sang, de conflits et de tragédies, dont des victimes innocentes en payent le plus souvent le prix. Le Président de l'Assemblée générale appelle à l'arrêt immédiat des violences, à la plus grande retenue de la part de toutes les parties et à l'ouverture de discussions diplomatiques afin de désamorcer la situation, de protéger les civils et de tracer la voie vers une solution à deux États qui amènerait la paix, le progrès et la prospérité pour toutes et tous.

2. Passant aux travaux de la Deuxième Commission, le Président rappelle que les questions qui relèvent de la compétence de cette dernière sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sont fondamentales pour la poursuite collective de la paix, de la prospérité, du progrès et de la durabilité à l'échelle mondiale pour toutes et tous. D'année en année, les responsabilités de la Commission n'ont cessé de croître. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est derrière nous mais ses effets continuent de se faire sentir dans les économies et dans les sociétés, s'immiscant dans tous les aspects de l'ordre du jour de la Commission.

3. Le monde est incontestablement en proie aux inégalités. La crise climatique empire. La faim, l'insécurité alimentaire et les crises de la dette continuent de gagner du terrain dans de nombreux pays, et l'on peut s'attendre à ce qu'elles s'intensifient, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Dans le même temps, la guerre en Ukraine et d'autres conflits en cours aux quatre coins du monde s'éternisent implacablement.

4. Il faut trouver une nouvelle façon de mesurer et de combattre les inégalités, mettre en place de nouveaux mécanismes de restructuration de la dette et instaurer un système financier international plus juste. La Commission devrait laisser la déclaration politique adoptée par les dirigeants mondiaux lors du récent forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (déclaration politique issue du Sommet sur les

objectifs de développement durable), guider ses délibérations et ses négociations. Les appels à ce que des mesures décisives soient prises qui sont lancés dans cette déclaration constituent une « liste des choses à faire » pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs.

5. Les plans et les outils nécessaires pour parvenir à la résilience collective existent déjà ; ce qu'il manque, c'est la volonté politique de respecter les engagements. La Commission occupe une position idéale pour catalyser l'action à cet égard. Le Président de l'Assemblée générale note toutefois que le Comité du programme et de la coordination n'a pas été en mesure de convenir pour cette année des 10 programmes que les grandes commissions sont censées examiner actuellement. Il demande à la Deuxième Commission d'étudier d'urgence les programmes ouverts concernés et de transmettre ses conclusions à la Cinquième Commission dès que possible afin que cette dernière puisse tenir compte de cette contribution. Entre-temps, l'orateur décide de relancer le conseil consultatif pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, convaincu que cette collaboration pourrait faire progresser et améliorer le système multilatéral tout en renforçant les capacités afin d'assurer la durabilité.

Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable
(A/78/80-E/2023/64, A/78/210, A/78/228, A/78/276, A/78/280, A/78/312, A/78/362, A/78/372 et A/78/393)

- a) **Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21**
(A/78/208)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/78/222)
- c) **Réduction des risques de catastrophe** (A/78/267)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (A/78/209)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/78/209)

- f) Convention sur la diversité biologique** (A/78/209)
- g) L'éducation au service du développement durable** (A/78/219)
- h) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable** (A/78/201)
- i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (A/78/237)
- j) Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable** (A/78/293)

6. **M^{me} Tahtinen** (Responsable de la Division des objectifs de développement durable du Département des affaires économiques et sociales), s'exprimant par liaison vidéo, souhaite présenter cinq rapports du Secrétaire général. Premièrement, dans son rapport intitulé « Les technologies agricoles au service du développement durable : ne laisser personne de côté » (A/78/228), le Secrétaire général a reconnu que la science et la technologie pourraient aider à accélérer les changements en profondeur des pratiques agricoles nécessaires à la réalisation du Programme 2030 et à fournir une analyse des tendances, précisant que cette technologie devait être utilisée en compagnie de facteurs politiques, sociaux et institutionnels favorables.

7. Deuxièmement, dans son rapport sur les mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer (A/78/276), le Secrétaire général a fait part des vues des États Membres et des organisations régionales et internationales compétentes, étudié la possibilité de créer une base de données et d'examiner le cadre institutionnel le plus approprié à cette fin et déterminé quels sont les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies les mieux à même de poursuivre l'examen et la mise en œuvre des mesures de coopération envisagées dans la résolution 74/213 de l'Assemblée générale.

8. Troisièmement, dans son rapport intitulé « Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 » (A/78/208), le Secrétaire général a noté que pour remédier aux problèmes auxquels le monde fait actuellement face, il fallait opérer une transformation complète du fonctionnement des entreprises. Afin d'accélérer l'évolution vers des modes

de consommation et de production durables, il faudra que les politiques publiques et leur cadre réglementaire opèrent un virage pour procéder à la transformation des secteurs industriels et des chaînes de valeur à fort impact et remédier au déficit de financement du développement durable en créant les conditions propices aux investissements du secteur privé.

9. Quatrièmement, dans son rapport intitulé « Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement » (A/78/222), le Secrétaire général a fait le point sur les activités menées par les États Membres ayant communiqué des informations et les entités des Nations Unies, ainsi que sur la Plateforme de données mise en place pour les petits États insulaires en développement, les travaux du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement, notamment en fournissant un résumé de ses recommandations, et le processus préparatoire en vue de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, y compris les questions susceptibles de faire l'objet de nouvelles mesures après la Conférence.

10. Cinquièmement, dans son rapport sur l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (A/78/201), le Secrétaire général a livré un aperçu des activités consécutives au dialogue de haut niveau sur l'énergie tenu en 2021 et à la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024), y compris les efforts faits récemment pour éclairer l'examen des progrès accomplis au titre de l'objectif de développement durable n° 7. Il a souligné que le bilan mondial de la mise en œuvre de l'objectif 7 au terme de la Décennie, qui doit être organisé en 2024 et marquera l'achèvement de la Décennie, est une excellente occasion de mobiliser des mesures, de mettre en commun des données d'expérience et de dynamiser les partenariats, les financements et les investissements, par exemple via la mise en œuvre de pactes pour l'énergie.

11. **M^{me} Meza Murillo** (Secrétaire exécutive adjointe de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique), s'exprimant par liaison vidéo, présente la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (A/78/209, sect. II). Elle explique que si la communauté internationale

souhaite changer de paradigme dans la gestion de la sécheresse et adopter des mesures proactives visant à mieux préparer les pays et les populations aux sécheresses futures, la mise en commun de l'information, les ressources et la volonté politique doivent passer à la vitesse supérieure. L'oratrice invite l'Assemblée générale à encourager ses membres à rejoindre l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, lancée en 2022.

12. Dans son rapport intitulé « Point sur les objectifs de développement durable : vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète » (A/78/80-E/2023/64), le Secrétaire général a souligné que le monde avait perdu au moins 100 millions d'hectares de terres saines et productives par an entre 2015 et 2019. Il existe une corrélation entre les régions touchées par la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse et celles où vivent les populations les plus pauvres et les plus affamées. Les crises imbriquées liées aux conflits et à la nature, au climat et à la dégradation des terres nécessitent de mobiliser des ressources techniques et économiques à une échelle sans précédent afin d'investir dans la restauration des terres et la résilience à la sécheresse.

13. **M^{me} Mizutori** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe), dans une déclaration vidéo préenregistrée, présente le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (A/78/267), dans lequel figurent les conclusions et les recommandations issues de l'examen à mi-parcours qui ont été adoptées dans la déclaration politique prononcée à l'issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, organisée en mai 2023. Nonobstant les progrès accomplis, les pays sont mal engagés pour obtenir les résultats escomptés du Cadre de Sendai d'ici à 2030. Il est urgent d'accélérer et d'amplifier les mesures tenant compte des risques et nécessaire de renforcer la gouvernance des risques à tous les niveaux.

14. Des événements récents ont montré que les catastrophes pouvaient anéantir en un instant des décennies de développement et qu'il serait négligent de ne pas intégrer la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience dans chaque programme de développement. Cela est particulièrement vrai pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, ainsi que pour les pays à revenu intermédiaire en proie à des difficultés particulières, qui subissent les conséquences les plus graves des catastrophes, que ce soit en matière de mortalité, de population touchée ou de répercussions

économiques. Les principaux processus et résultats à venir, notamment les cadres succédant au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), offrent une possibilité unique d'approuver et de formuler des orientations en faveur du développement qui tiennent compte des vulnérabilités et des difficultés particulières avec lesquelles ces groupes de pays sont aux prises. En outre, l'année prochaine sera l'occasion de prendre des mesures concrètes de revitalisation et d'amélioration du positionnement du système multilatéral à l'appui d'une approche du développement tenant compte des risques, en particulier au Sommet de l'avenir qui se tiendra en septembre 2024.

15. **M^{me} Noronha** (Directrice du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement) présente le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable (A/78/293), qui met en lumière les stratégies efficaces de gestion intégrée des zones côtières. Elle dit que l'augmentation des investissements dans le renforcement des capacités sous forme de subventions plutôt que de prêts est essentielle pour accroître les moyens dont disposent les pays en développement (en particulier les petits États insulaires en développement) pour investir dans des approches de gestion intégrée des zones côtières qui tiennent compte de la vulnérabilité des écosystèmes face aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à l'augmentation de la pollution.

16. **M^{me} Živković** (Sous-Secrétaire générale, Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur la coopération et la coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan (A/78/312), déplore que, 32 ans après la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, les conséquences environnementales, économiques, sociales et humanitaires négatives perdurent. Au cours de cette période, le Gouvernement kazakhstanais, avec l'appui de la communauté internationale, s'est activement employé à améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des populations touchées. Plusieurs stratégies et programmes nationaux ont été mis en œuvre dans le but de promouvoir la priorité générale accordée au relèvement dans la région.

En 2022, le Gouvernement kazakhstanais a créé trois nouvelles régions, y compris l'Abay, dont le centre administratif est la ville de Semeï, anciennement Semipalatinsk. La réforme administrative devrait permettre d'accroître les investissements dans la région, de créer de nouvelles perspectives d'emploi et de stimuler le développement des infrastructures.

17. Plusieurs organismes des Nations Unies, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ont continué d'apporter un soutien ciblé, en collaboration avec des partenaires internationaux. Malgré ce soutien, le développement durable à long terme de la région touchée nécessitera de déployer des efforts de collaboration ininterrompus. Les difficultés qui subsistent en matière de soins de santé, de disparités économiques et de violence fondée sur le genre sont importantes. Le rapport met en lumière plusieurs priorités en vue d'une action future, notamment axées sur l'assainissement de la région touchée, qui démontrent que des bases solides ont été jetées à cette fin. L'Organisation des Nations Unies demeure déterminée à soutenir les efforts déployés par le Kazakhstan pour ramener l'ancienne zone d'essais et les régions environnantes à la normale.

18. **M. Cooper** (Secrétaire exécutif par intérim de la Convention sur la diversité biologique), présentant la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (A/78/209, sect. III), dans une déclaration vidéo préenregistrée, dit que la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue en décembre 2022, a vu des niveaux d'engagement sans précédent de la part des gouvernements, des peuples autochtones, des populations locales, des femmes, des jeunes, des organisations non gouvernementales, des entreprises, de la finance et de la communauté scientifique. Plus de 10 000 représentantes et représentants ont participé à la réunion au nom de 190 pays et ont adopté 34 décisions, notamment la décision 15/4 relative à l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dans laquelle sont fixés quatre objectifs pour 2050 et 23 objectifs orientés vers l'action devant faire l'objet de mesures urgentes visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030. La conclusion d'un accord sur le Cadre mondial a été un triomphe pour le multilatéralisme et à présent, toutes les parties à la Convention doivent passer

de l'accord aux actes. La Conférence des Parties a également décidé d'établir un mécanisme multilatéral visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation d'informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques. La conception et l'activation de ce mécanisme feront l'objet de négociations ultérieures.

19. Le monde est mal engagé pour atteindre les objectifs de développement durable, et l'appauvrissement ininterrompu de la biodiversité compromet encore davantage ces progrès. La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal alimenterait les efforts déployés à ce sujet.

20. **M^{me} Urosevic** (Directrice exécutive de l'Organisation mondiale du tourisme), s'exprimant par liaison vidéo, présente le rapport du Secrétaire général sur le tourisme durable et le développement durable en Amérique centrale (A/78/210). Le secteur du tourisme ouvre des perspectives majeures en tant que moteur puissant du développement durable. À la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le ralentissement économique mondial a lourdement pesé sur ce secteur. Pour autant, les États d'Amérique centrale ont déployé des efforts considérables pour le redresser et le renforcer, compte tenu de son importance en tant que source essentielle d'emplois et de devises. L'accent a été recentré sur la nécessité de renforcer la résilience du secteur grâce à une meilleure intégration du tourisme dans les sociétés, à un renforcement de la durabilité et à un recensement des mesures pratiques à mettre en place pour aller de l'avant.

21. Les États qui ont contribué à l'élaboration du rapport ont fait des progrès considérables, grâce au tourisme durable, tirant des avantages économiques et environnementaux et réduisant l'empreinte climatique et écologique du secteur. Afin que le tourisme continue de stimuler la création d'emplois, de soutenir une croissance économique inclusive et de concourir au développement durable, il est fondamental d'entretenir la participation communautaire, en particulier parmi les femmes, les filles et les jeunes, et de contribuer à fortifier les conditions de l'activité commerciale. À cette fin, les pays ont besoin d'être appuyés dans les efforts qu'ils déploient pour que le secteur apporte une contribution maximale au développement économique et social, notamment dans les zones rurales. Les problèmes d'envergure mondiale, tels que les changements climatiques et la perte de biodiversité, exigent de nouvelles mesures innovantes des décideurs politiques, des changements sociétaux et des dispositions institutionnelles. Il faut transformer les activités touristiques de façon à les mettre en conformité

avec les objectifs internationaux en matière d'action climatique et à réduire les émissions.

22. Il est indispensable d'adopter une approche intégrée, intersectorielle et globale du renforcement de la résilience du secteur, en particulier pour les pays qui dépendent du tourisme. Le développement des infrastructures touristiques, les mesures de soutien et les plans de diversification doivent être dynamisés, notamment par le truchement de partenariats public-privé, en vue d'aider les populations locales et de préserver la culture et le patrimoine de ces dernières sur la voie du relèvement. L'Organisation mondiale du tourisme a donc recommandé que le projet de résolution résultant du rapport soit renommé « Tourisme durable et résilient et développement durable en Amérique centrale », l'objectif étant d'intégrer la nécessité de promouvoir pleinement la résilience dans le tourisme durable et d'en tenir compte dans toutes les stratégies de développement. Elle recommande également d'étendre la périodicité du rapport de deux à trois ans, voire plus, afin d'améliorer la pertinence des résultats du rapport et de réduire la charge qui pèse sur les administrations nationales.

23. **M. Violetti** (Directeur principal de la coordination des programmes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), s'exprimant par liaison vidéo, présente la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques relatif aux travaux de la Conférence des Parties à la Convention (A/78/209, sect. I). Les participantes et participants à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en Égypte en novembre 2022, ont tenu compte des derniers avis scientifiques relatifs à la nécessité urgente de réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre. En l'occurrence, dans le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, les parties sont engagées à accélérer le développement, le déploiement et la diffusion de technologies, ainsi que l'adoption de politiques visant à assurer une transition vers des systèmes énergétiques à faible émission. Les négociations ont produit des résultats particulièrement importants et marquants dans six domaines clés, à savoir les pertes et les préjudices, le financement, la transition juste, l'adaptation, l'atténuation et l'agriculture.

24. La Conférence des Parties a également noté la contribution importante des entités non parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques à la réalisation des objectifs énoncés dans la Convention et dans l'Accord de Paris au titre de la Convention. La

collaboration entre les parties et les entités non parties doit se poursuivre et être accélérée. Les Parties ont invité le secrétariat de la Convention à renforcer le principe de responsabilité pour ce qui est des initiatives volontaires au moyen du portail de l'Action climatique mondiale. Dans la perspective de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties, l'Assemblée générale devrait exhorter les Parties à la Convention qui n'ont pas encore ratifié l'Accord de Paris à déposer rapidement leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, le cas échéant, afin de garantir le caractère universel. Il est instamment demandé aux parties de répondre rapidement aux appels en faveur de l'intensification de l'action climatique et notamment de revoir et de renforcer les objectifs pour 2030 dans leurs contributions déterminées au niveau national. Enfin, les parties qui n'ont pas encore soumis leur stratégie de développement à faible taux d'émission, leur plan national d'adaptation et leur communication relative à l'adaptation à long terme sont invitées à accélérer leurs travaux et à les présenter rapidement.

25. **M. Li** [Directeur de la Division des terres et des eaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)], dans une déclaration vidéo préenregistrée, présente le rapport du Secrétaire général sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (A/78/237). Il précise que le rapport se fonde sur les contributions de plusieurs organismes des Nations Unies et met en lumière les activités et initiatives menées au cours de la période allant de la mi-2022 à la mi-2023. Il rend également compte de la prise de conscience croissante des coûts économiques, sociaux et environnementaux qui sont associés aux tempêtes de sable et de poussière. Il est indiqué dans le rapport que les évolutions et les activités ont été classées dans quatre grands domaines : évolutions transversales ; surveillance, prévision et alerte rapide ; atténuation des effets, vulnérabilité et résilience ; atténuation des causes.

26. Les risques transfrontaliers que les tempêtes de sable et de poussière font peser sur la société entravent considérablement la réalisation du développement durable. La Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, sous la direction de la FAO, continue de s'employer à passer de sa phase de planification à sa phase d'exécution, un processus qui serait accéléré par un accroissement des ressources financières et humaines. La nécessité croissante de renforcer la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale sur la question et de favoriser l'échange de connaissances entre les États et les autres parties prenantes sur les bonnes politiques et pratiques

ayant pour objet de lutter contre les tempêtes de sable et de poussière est également soulignée dans le rapport.

27. **M. Minchenberg** [Directeur du Bureau de New York de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], présentant la note du Secrétaire général sur l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/78/219), déclare que les progrès en matière d'éducation sont fondamentaux pour la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Cependant, deux crises interconnectées, l'une concernant l'équité et l'inclusion, l'autre, la qualité et la pertinence, continuent de peser sur l'éducation. Ces crises sont aggravées par l'insuffisance et l'iniquité du financement des investissements dans le secteur. Il est clairement énoncé dans le rapport que les systèmes éducatifs doivent être transformés afin d'être en mesure d'affronter les difficultés liées aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la pollution, de s'y adapter et d'en atténuer les conséquences, en mobilisant des actions collectives et en changeant d'attitude et de comportement.

28. L'UNESCO a lancé un partenariat pour une éducation verte afin de mener une action forte, coordonnée et globale en vue d'accélérer et d'améliorer la mise en œuvre de l'éducation aux changements climatiques. Au total, 80 États Membres et plus de 1 000 parties prenantes ont rejoint le partenariat et s'efforcent de rendre les écoles, les programmes scolaires, les systèmes de formation pédagogique et les communautés plus verts. La création d'un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire est en cours, l'objectif étant de garantir une mise en œuvre synergique et coordonnée au niveau des pays et d'accélérer le financement thématique de l'éducation verte. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a mené la réforme de la coordination et du suivi de l'objectif 4, notamment en soutenant le Comité directeur de haut niveau ODD 4-Éducation 2030.

29. Le rapport contient des informations sur le Mécanisme mondial de coopération dans le domaine de l'éducation et sur le suivi du Sommet sur la transformation de l'éducation qui s'est tenu en 2022. Le Sommet a mobilisé l'ambition, la solidarité et les solutions en vue d'atteindre l'objectif 4. Plus de 140 pays ont fait part de leur engagement en faveur d'une transformation de leur système éducatif, et six partenariats mondiaux ont été lancés, notamment sur les compétences fondamentales et la promotion de l'éducation verte. Afin de suivre l'état d'avancement des engagements nationaux et de ceux qui ont été pris lors du Sommet, l'UNESCO et le Comité directeur de haut niveau ont publié un tableau de bord des

engagements et des mesures pris par les pays. Garant de l'application du principe de responsabilité parmi les parties prenantes, le tableau de bord mettra en lumière les bonnes pratiques et ouvrira la voie à des échanges entre les pays. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre et la prise en compte du cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » ont demeuré en bonne place à l'ordre du jour de la communauté internationale. Des milliers de partenaires et d'acteurs de l'éducation ont déployé des efforts de diverse nature en vue d'accélérer l'éducation au développement durable dans les pays et au sein des populations. Quelque 93 pays sont en train de mettre au point leurs propres initiatives au titre du cadre, et une cinquantaine d'entre eux devraient lancer leur initiative nationale d'ici à la fin de 2023.

30. Selon le rapport, il importe d'encourager une coopération internationale et nationale plus forte, notamment entre les actrices et acteurs de l'éducation et de l'environnement. La communauté internationale devrait s'employer à donner aux enseignantes et enseignants les moyens d'agir et à les former à la durabilité. La participation des jeunes devrait être renforcée et accélérée, et les partenariats devraient être exploités aux fins de la promotion des réponses éducatives aux problèmes de durabilité. L'enseignement de qualité est le meilleur investissement qu'un pays puisse faire dans sa population et dans son avenir.

31. **M^{me} Min** (Chef de la Section du suivi des objectifs de développement durable de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales), présentant l'édition spéciale du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète) (A/78/80-E/2023/64), fait observer qu'une trop grande part des premiers progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable sont fragiles et que la plupart de ces avancées demeurent trop lentes. À mi-parcours de la période de mise en œuvre, une évaluation des quelque 140 cibles montre que seules 15 % d'entre elles sont en voie d'être atteintes d'ici à 2030, que plus de 50 % accusent un retard et que dans quelque 30 % des cas, il n'y a eu aucune évolution ou la situation a régressé par rapport au niveau de référence de 2015.

32. Selon la tendance actuelle, les difficultés telles que la pauvreté, les inégalités entre les femmes et les hommes et l'analphabétisme persisteront d'ici à 2030. De même, l'intensification de la guerre que nous livrons contre la nature continuera d'illustrer la myopie générale de l'humanité. Pour autant, il demeure possible d'atteindre les objectifs si l'on adopte un plan de

sauvetage pour l'humanité et la planète. Le rapport recense une série de mesures à prendre pour remettre les objectifs sur les rails. Les chefs d'État et de gouvernement devraient s'engager à nouveau à mener pendant sept ans des actions accélérées, soutenues et transformatrices, aux niveaux national et international. Les gouvernements devraient mettre en place des politiques et des mesures concrètes, intégrées et ciblées pour ne laisser personne de côté. Ils doivent renforcer les capacités, rendre davantage compte de l'action menée et consolider les institutions publiques, au niveau tant national et qu'infranational, afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

33. La communauté internationale devrait s'engager à nouveau à exécuter le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et à mobiliser les ressources et les investissements dont les pays en développement, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations particulières, ont besoin. Les États Membres devraient contribuer au renforcement du système des Nations Unies pour le développement et des capacités du système multilatéral pour régler les problèmes émergents et combler les lacunes et les faiblesses de l'architecture internationale. La détermination, la solidarité, la résilience et l'esprit d'initiative permettent de surmonter les épreuves les plus rudes. Le rapport contient des idées pratiques qui sont susceptibles d'unir la communauté mondiale en faveur des objectifs de développement durable et d'ouvrir la voie à un avenir meilleur.

34. **M. Al-Hammal** (Conseiller régional pour la région du Levant au Programme des Nations Unies pour le développement), présentant le rapport du Secrétaire général relatif à la marée noire sur les côtes libanaises (A/78/280), indique que les dommages subis par le Liban ont été initialement estimés à plus de 856 millions de dollars. En l'absence de nouvelles données utiles, le Programme des Nations Unies pour l'environnement ne sera pas en mesure de mener d'autres études environnementales, ni pour évaluer les opérations de nettoyage passées ou présentes, ni pour déterminer les coûts engendrés par la dégradation de l'environnement. Les demandes adressées au Gouvernement israélien d'assumer la responsabilité qui est la sienne de dédommager rapidement les Gouvernements libanais et syrien n'ont pas été suivies d'effet, ce qui suscite de vives inquiétudes. Les efforts déployés par le Gouvernement libanais, les États Membres, les organisations régionales et internationales, les institutions financières, le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour lancer des

opérations de nettoyage et de remise en état des côtes polluées ont été grandement appréciés. Cependant, depuis 2017, aucun appui supplémentaire n'a été fourni en matière de récupération ou de réadaptation.

35. Après que le Fonds pour le relèvement du Liban a accepté d'accueillir le Fonds de financement de la réparation des dégâts causés par la marée noire en Méditerranée orientale, le Secrétaire général a engagé les États Membres et la communauté internationale des donateurs à verser des contributions financières volontaires au fonds d'affectation spéciale. À ce jour, aucune contribution de ce type n'a été versée. La marée noire de 2021 a entraîné d'importants dégâts causés à l'environnement sur la côte libanaise, mettant en péril la vie marine, la biodiversité et les moyens de subsistance. Le Secrétaire général a salué les efforts déployés par le Gouvernement libanais en vue de remédier aux conséquences des marées noires, mais il reste préoccupé par l'absence de mise en œuvre des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'indemnisation, par le Gouvernement israélien, des pays touchés. Il a exhorté les États Membres, les organisations internationales, les institutions financières internationales et régionales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à intensifier leur appui au Liban, notamment dans ses activités de remise en état de ses côtes.

36. **Le Président** invite la Commission à entamer la discussion générale sur le point à l'ordre du jour.

37. **M. Téllez Alonso** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Sommet sur les objectifs de développement durable qui vient de se tenir a marqué l'examen à mi-parcours du Programme 2030. Les pays développés continuent de se heurter à de multiples difficultés et à un ordre économique injuste qui perpétue les inégalités et la pauvreté. Les rapports du Secrétaire général dépeignent une sombre réalité, puisque le monde n'est pas sur une trajectoire lui permettant d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et qu'il manquera plus de la moitié des cibles concertées.

38. Il convient de promouvoir des structures et des politiques mondiales conçues pour mettre fin à l'iniquité et à l'inégalité entre les nations et en leur sein et pour permettre à tous les pays en développement de réaliser les objectifs de développement durable. Ces pays ont appelé à la réforme de l'architecture financière internationale, conformément aux objectifs. Cette réforme devrait prévoir la gestion durable de la dette souveraine, l'augmentation des financements à des conditions favorables consentis par les banques multilatérales de développement, des émissions

supplémentaires de droits de tirage spéciaux, une réduction des coûts d'emprunt pour les pays en développement et une hausse du financement de l'action climatique. Les États Membres devraient continuer de défendre le rôle de l'Assemblée générale dans la réforme de la gouvernance mondiale afin de garantir que la voix de chaque pays est dûment entendue et prise en compte. À ce propos, le Groupe invite la communauté internationale à donner suite à la proposition du Secrétaire général visant à stimuler la réalisation des objectifs de développement durable et à soutenir cette proposition. Il demande également aux pays développés de respecter leurs engagements de fournir aux pays en développement une aide publique au développement et des moyens de mise en œuvre du Programme 2030.

39. Le Groupe a soutenu les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, en particulier ceux qui ont trait à l'équité, aux responsabilités communes mais différenciées et aux capacités respectives, qui devraient guider toutes les discussions sur le développement durable. Les références à ces principes ne devraient pas donner lieu à des différends au sein de la Commission. Le Groupe salue les progrès accomplis dans le domaine de l'environnement, se félicite de la décision historique de créer un fonds pour les pertes et les préjudices et demande que ce dernier soit rendu pleinement opérationnel d'ici à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays développés devraient honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de la Convention sur la diversité biologique en ce qui concerne la fourniture de moyens de mise en œuvre aux pays en développement.

40. Les petits États insulaires en développement demeurent une catégorie particulière du fait des facteurs de vulnérabilité qui les caractérisent. C'est pourquoi le Groupe prend acte des liens étroits qui unissent le Programme 2030 et les Orientations de Samoa. Il attend avec impatience la tenue de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui marquera l'exécution des engagements pris dans le cadre des Orientations de Samoa et jettera les bases de nouvelles discussions sur l'amélioration du soutien apporté à ces pays.

41. Le Groupe reconnaît le rôle essentiel que jouent la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, notamment en ce qui concerne la coopération Sud-Sud. À ce sujet, son récent sommet sur la science, la technologie et l'innovation organisé à La Havane (Cuba) et la déclaration qui s'en est suivie ont été l'occasion de lancer un appel urgent à l'engagement sur la voie du renforcement des capacités,

grâce à la science, pour réaliser les objectifs. Les efforts déployés par les pays en développement afin de mettre en œuvre le Programme 2030 devraient être soutenus par des transferts de technologie concrets et un renforcement réel des capacités, ainsi que par la coopération Nord-Sud, afin de favoriser l'industrialisation et l'investissement dans des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes.

42. L'unilatéralisme et le protectionnisme, y compris la protection et les restrictions commerciales unilatérales, qui sont incompatibles avec les accords de l'Organisation mondiale du commerce, doivent disparaître. Les mesures coercitives unilatérales constituent une violation grave des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et entravent sérieusement les efforts déployés par les pays touchés pour réaliser les objectifs. La communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, doit continuer de rejeter avec force l'imposition de telles mesures et demander leur levée inconditionnelle.

43. **M^{me} Adhikari** (Népal), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, rappelle que de multiples crises mondiales interdépendantes pèsent sur la vie et les moyens de subsistance dans le monde entier. Les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs de développement durable sont loin d'être sur la bonne voie, plus de la moitié de la planète étant laissée pour compte. D'une manière générale, de nombreux objectifs et cibles du Programme 2030 font explicitement référence aux pays les moins avancés, confirmant ainsi à quel point il importe de régler les problèmes auxquels ils se heurtent en matière de développement. Pourtant, à mi-parcours de la période de mise en œuvre, les pays les moins avancés n'ont progressé que dans 28 % des objectifs de développement durable et sont loin d'avoir atteint les cibles fixées en 2015. Les progrès réalisés par ces pays sont inférieurs à la moyenne dans des domaines allant de la faim aux partenariats pour la réalisation des objectifs, en passant par le travail décent et les institutions efficaces.

44. Dans un contexte d'inégalités mondiales croissantes, les pays les moins avancés ont besoin d'un soutien financier et technique plus important pour soutenir et accélérer leurs efforts de développement. Pourtant, les flux d'aide publique au développement et d'investissement étranger direct vers ces pays marquent le pas. De plus, l'objectif visant à doubler entre 2011 et 2020 la part d'exportations dans le commerce mondial qui est la leur n'a pas été atteint, cette part ayant de surcroît stagné à 1,05 % au cours des trois dernières années. Les investissements dans les infrastructures, les énergies renouvelables, l'eau et l'assainissement, la

sécurité alimentaire, les soins de santé et l'éducation ont essuyé un coup dur lors de la pandémie de COVID-19. Dans le même temps, le poids de la dette extérieure des pays les moins avancés est passé de 41 % en 2011 à 54 % en 2022, ce qui a conduit leurs gouvernements à réduire la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux investissements dans les objectifs et à l'accroissement de la part de leurs recettes consacrée au service de la dette. Le règlement du problème du surendettement des pays les moins avancés et la fourniture de solutions coordonnées et adaptées en temps voulu demeurent des priorités urgentes.

45. Les pays les moins avancés étaient déjà en proie à de graves déficits de financement avant même le début de la pandémie de COVID-19. Ils dépendent fortement de sources de financement extérieures, telles que l'aide publique au développement, les envois de fonds, l'investissement étranger direct et l'investissement privé. L'adoption du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés a marqué une étape importante dans la mobilisation et le soutien de la communauté internationale, et il est essentiel de faire progresser le financement abordable si l'on veut garantir sa bonne mise en œuvre. Le Groupe exhorte tous les pays et l'ensemble des institutions financières à prendre les mesures qui s'imposent afin de relancer les objectifs à hauteur d'au moins 500 milliards de dollars par an, en donnant la priorité aux pays les moins avancés. En outre, les pays développés devraient respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement et, en particulier, consacrer 0,2 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

46. Le Groupe s'est félicité de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une transformation radicale de l'architecture financière internationale. Les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement doivent renforcer les guichets de financement dédiés aux pays les moins avancés afin de mieux tenir compte des besoins et des capacités de ces derniers. Les inégalités dans l'émission des droits de tirage spéciaux devraient être corrigées dans le but d'allouer un pourcentage plus élevé aux pays les moins avancés. Les industries de haute technologie ayant tendance à être plus résistantes, l'innovation et les transferts de technologie devraient être encouragés au profit de tous les pays. Les pays les moins avancés ont besoin d'un soutien plus conséquent, notamment sous la forme d'une augmentation de l'aide au commerce, l'objectif étant de renforcer leurs capacités de production et d'établir des passerelles avec les chaînes de production et d'approvisionnement régionales et mondiales.

47. Le Groupe se félicite de l'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur de l'appui aux pays les moins avancés sur la voie de la sortie de cette catégorie. Les pays les moins avancés demeurent déterminés à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités, conformément au principe consistant à ne laisser personne de côté. Les efforts qu'ils consentent devraient être accompagnés de mesures de soutien adéquates de la part des partenaires de développement et des institutions financières.

48. **M. Wallace** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souligne qu'au récent Sommet sur les objectifs de développement durable, les dirigeants de la CARICOM ont appelé à la mobilisation accrue des gouvernements et des autres parties prenantes en faveur de l'accélération de la mise en œuvre des objectifs. Pour les petits États insulaires et pays côtiers de basse altitude en développement, aux prises avec des vulnérabilités et difficultés qui leur sont propres, le relèvement durable est intrinsèquement lié à l'amélioration de l'accès à un financement abordable, fiable et adéquat du développement. L'adoption de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle en tant qu'indicateur autre que le produit intérieur brut a été déterminante pour la mise à disposition de subventions et de financements à des conditions favorables, tandis que l'Initiative de Bridgetown et le plan de relance du Secrétaire général fournissent une marche à suivre pour la réforme de l'architecture du système financier international.

49. La CARICOM est pleinement engagée dans le processus préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, au cours de laquelle un plan succédant aux Orientations de SAMOA, portant notamment sur le financement de l'action climatique, la transformation numérique, les systèmes alimentaires, la réduction des risques de catastrophe et la gouvernance de l'océan, sera adopté.

50. La limitation de l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels est une question de survie pour la région des Caraïbes. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit rendre le fonds pour les pertes et les préjudices opérationnel, et des mesures audacieuses doivent être prises en vue d'éliminer au plus tôt les émissions nettes dans le cadre de la transition énergétique et de tenir les engagements pris en matière de climat, y compris l'apport de 100 milliards de dollars par an au financement de l'action climatique. Conservateurs d'une grande biodiversité terrestre et marine, les pays

de la CARICOM sont résolus à atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

51. La région, qui dépend du tourisme, est consciente de la vulnérabilité de l'industrie aux chocs extérieurs et s'est engagée à faire en sorte que le secteur contribue de manière résiliente et durable à la prospérité et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il convient d'intensifier les activités de sensibilisation et de mobilisation dans ce sens en préparation de la célébration en février 2024 de la Journée mondiale de la résilience du tourisme.

52. **M^{me} Lora-Santos** (Philippines), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), estime que les approches énoncées dans les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030 de la réalisation d'un développement durable inclusif, axé sur l'être humain et ancré dans le multilatéralisme et la coopération internationale, sont complémentaires.

53. En réaction aux catastrophes naturelles qui ont causé de nombreuses pertes humaines et économiques en Asie du Sud-Est, l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence a servi de socle à la politique adoptée par la région dans le cadre de la stratégie d'intervention en cas de catastrophe à l'échelle de l'ensemble de l'ASEAN, qui comporte aussi un volet de soutien au Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes. De plus, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, l'ASEAN se fonde sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, en fonction de la situation de chaque pays. Les pays développés doivent tenir leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et doivent collaborer à la mise en commun des meilleures pratiques, de l'expérience et des savoirs, au transfert de technologie et au renforcement des capacités. La lutte contre les changements climatiques nécessite une stratégie régionale coordonnée, et la création du Centre de l'ASEAN pour les changements climatiques au Brunéi Darussalam renforcera la coopération entre États membres sur le sujet tout en faisant de l'Asie du Sud-Est une région à faible intensité de carbone qui sera résiliente à ces changements.

54. Il convient d'intensifier les efforts de lutte contre les problèmes environnementaux en stoppant la perte de biodiversité et en inversant la tendance, en prévenant les pertes et les préjudices, en renforçant l'atténuation et l'adaptation, en garantissant l'utilisation et la gestion

durables des ressources en eau et en promouvant le développement durable. L'ASEAN élabore des plans de gestion des espèces envahissantes et d'action communautaire tout en préconisant l'adoption de solutions fondées sur la nature et d'une approche écosystémique, l'objectif étant de minimiser les conséquences dévastatrices de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes, dans la droite ligne des efforts de relèvement déployés après la pandémie. En outre, le Centre de l'ASEAN pour la biodiversité a aidé les États membres à intégrer la biodiversité dans les secteurs du développement, à renforcer la résilience contre les zoonoses et à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, entre autres. Conscient de la nécessité de trouver un équilibre entre la croissance économique d'une part et l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement de l'autre, le Conseil de la Communauté économique de l'ASEAN a adopté un plan de mise en œuvre du Cadre de l'ASEAN pour l'économie circulaire qui vient s'ajouter aux efforts déployés par les États membres en matière d'action climatique et de décarbonisation.

55. **M. Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dit que, bien que la pandémie de COVID-19 soit officiellement terminée, ses conséquences se font encore sentir, en particulier dans le monde du Sud, où le cours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 a en grande partie été inversé. Les politiques et pratiques des anciennes puissances coloniales, y compris dans le cadre d'alliances militaires, ainsi que les nombreux autres problèmes auxquels se heurte le développement durable, ont exacerbé des conditions socioéconomiques déjà difficiles, alimenté l'incertitude et touché les marchés des produits de base, en particulier les denrées alimentaires et l'énergie, souvent au profit des entreprises transnationales. Il faut donc redoubler d'efforts, dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, en vue de promouvoir le financement du développement, l'aide publique au développement, la coopération Sud-Sud, le transfert de technologie et les mesures d'allègement de la dette.

56. La création d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement, que le Groupe considère comme un droit humain universel, indivisible et inaliénable, contribuerait à en faire une priorité pour la communauté internationale. La réalisation du développement durable passe à la fois par le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales et par le respect des engagements,

notamment en ce qui concerne la nature et la nécessité de rendre les systèmes de consommation et de production actuels plus durables. Dans la mesure où les changements climatiques menacent l'ensemble de l'humanité, en particulier sa part la plus vulnérable, comme l'ont montré les catastrophes récentes, il n'y a pas d'autre choix que de changer de cap et de passer des promesses et des déclarations aux actes. Des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre s'imposent, et les pays développés doivent tenir leurs promesses en s'aidant des meilleures données scientifiques disponibles et en s'appuyant sur le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées tout en tenant compte des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents. En outre, afin de faire progresser les mesures d'atténuation et d'adaptation, les institutions financières internationales doivent mobiliser des ressources à l'intention des pays en développement d'une manière qui n'est ni politique ni discriminatoire.

57. Le Groupe estime que la déclaration politique du Sommet sur le développement durable contient des dispositions importantes qui devraient faire avancer des causes communes pour le monde du Sud, en particulier la réforme de l'architecture financière internationale et la fourniture par les banques multilatérales de développement de ressources pour le développement visant à soutenir les efforts déployés par les pays aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Les mesures coercitives unilatérales imposées à plus de 30 pays en violation de la Charte des Nations Unies, qui ont entravé leur plein développement socioéconomique et sapé les efforts nationaux de mise en œuvre du Programme 2030, constituent un point essentiel qui a des répercussions sur la vie quotidienne de plus d'un tiers de l'humanité mais a pourtant été négligé dans la déclaration politique.

58. **M^{me} Motsumi** (Botswana), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, alerte sur le fait que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ont été irréguliers et que 32 pays demeurent marginalisés dans le commerce mondial. Ils sont en proie à des défaillances fondamentales dans les approches de la durabilité, notamment leur vulnérabilité et leur fragilité dans la poursuite du développement durable. Selon des estimations récentes, les exportations et le développement humain dans ces pays auraient été supérieurs de près d'un cinquième si ces derniers n'avaient pas été enclavés. Le produit intérieur brut moyen par habitant a chuté et les niveaux de pauvreté, bien qu'en recul, demeurent supérieurs à la moyenne

mondiale. L'insécurité alimentaire est passée de 43,4 % en 2015 à 57,9 % en 2022, en partie du fait de la hausse des prix alimentaires mondiaux. Si l'indice de développement humain est passé de 0,587 à 0,605 entre 2014 et 2019, il est retombé à 0,597 sous l'effet de la pandémie de COVID-19.

59. Bien que le commerce soit un moteur essentiel de la croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les pays en développement sans littoral doivent surmonter les difficultés liées à l'intégration harmonieuse dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et dans les réseaux d'investissement pour tirer parti de ses avantages. Les coûts de transport élevés constituent également un obstacle majeur au commerce, les marchandises perdant en compétitivité sur les marchés mondiaux, et les pays en développement sans littoral sont aux prises avec les fluctuations de prix des produits primaires, qui peuvent entraîner une volatilité et une imprévisibilité des recettes d'exportation. De plus, les catastrophes d'origine climatique telles que la désertification, la sécheresse, la perte de biodiversité, la fonte des glaciers et les inondations ont eu des répercussions considérables sur les pays en développement sans littoral, dont beaucoup dépendent des ressources naturelles et de l'agriculture. La résilience doit donc être renforcée afin de préserver les efforts de développement futurs.

60. Enfin, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral est l'occasion d'adopter un programme de transformation tenant compte de la mobilisation de la communauté internationale en faveur du développement durable au moyen d'une réorientation de la trajectoire de développement des pays en développement sans littoral dans un esprit de solidarité et de partenariat.

61. **M. Lautasi** (Samoa), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, rappelle que les petits États insulaires en développement ont été considérés comme des cas particuliers du point de vue du développement durable lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, or trois décennies et trois programmes d'action plus tard, ils se trouvent aujourd'hui dans une situation encore plus précaire du fait de l'incapacité de la communauté internationale de régler des problèmes fondamentaux notamment liés aux changements climatiques, à la dette, à l'accès au financement et à la gestion et la conservation des océans. Un nouveau programme d'action décennal dont l'adoption est prévue en 2024 doit ouvrir la voie à une prospérité résiliente, pour les petits États insulaires en

développement, au moyen d'approches audacieuses et novatrices en matière de transformation économique, sociale et environnementale.

62. Les crises récentes et les chocs extérieurs, bien qu'ayant leur origine à l'extérieur des frontières des petits États insulaires en développement, ont anéanti les fondements économiques et sociaux de ces derniers. Ces crises et chocs ont menacé les moyens de subsistance des populations, exacerbé les vulnérabilités inhérentes et compromis la capacité de ces États de parvenir à un développement durable. Une réalité aussi sombre n'augure rien de bon pour l'avenir, sauf en cas de changement de cap. Les changements climatiques touchent tous les pays, bien que de manières différentes, et il est urgent d'agir pour éviter que les températures moyennes mondiales ne dépassent pas 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devrait marquer un tournant par rapport au statu quo et donner lieu à l'établissement d'une nouvelle base pour la coopération internationale en matière d'action climatique, notamment en rendant opérationnels le fonds pour les pertes et les préjudices et d'autres arrangements permettant aux pays vulnérables de tenir bon. Il faut également tourner résolument le dos aux combustibles fossiles et opérer une transition juste vers les énergies renouvelables, qui fera l'objet d'un examen dans le cadre d'un bilan mondial sur l'objectif de développement durable n° 7 en 2024.

63. Les changements climatiques ont mis en évidence la nécessité de combler les lacunes révélées dans l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). L'environnement et les ressources naturelles doivent être gérés, exploités, conservés et protégés en tenant compte de leur importance pour les sociétés. C'est en travaillant ensemble que les membres de la communauté internationale pourront apporter les changements nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme 2030.

64. **M^{me} Macchiavello** (Pérou), s'exprimant au nom de la coprésidence du Groupe des Amis de la réduction des risques de catastrophe, fait observer que la session en cours, qui marque la mi-parcours à la fois du Programme 2030 et du Cadre de Sendai, est l'occasion d'accélérer les actions menées en faveur du développement durable en intégrant une approche fondée sur la prise en compte des risques et le renforcement de la résilience dans les efforts de mise en œuvre, comme indiqué dans la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-

parcours du Cadre de Sendai. La gestion des risques doit englober non seulement les risques naturels, mais aussi les risques et les chocs biologiques, technologiques, environnementaux et économiques. Il est primordial d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans tous les efforts de développement durable et toutes les mesures humanitaires et climatiques, ainsi que dans les investissements publics et privés, en tenant compte des questions de genre, du handicap et des droits humains. Ce faisant, les États Membres seraient en mesure de promouvoir l'intégration des risques dans la prise de décisions, l'investissement et les comportements dans le but de reconstruire en mieux et de renforcer la résilience de manière à réduire les risques nouveaux et existants en contribuant à prévenir les crises futures. D'ailleurs, la coprésidence s'est félicitée de l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'égalité des genres pour le Cadre de Sendai.

65. Les conditions propres au phénomène El Niño qui se développent dans le Pacifique tropical sont très préoccupantes, car elles annoncent une hausse des températures mondiales et des perturbations climatiques et météorologiques qui pourraient avoir des répercussions considérables. La hausse des températures de la mer en surface, les sécheresses prolongées, l'irrégularité du régime pluviométrique, les glissements de terrain et les tempêtes plus fréquentes et plus intenses pourraient perturber l'agriculture, exacerber la pénurie d'eau, déplacer des populations et menacer la sécurité alimentaire. La préparation est essentielle si l'on veut limiter les effets de ces menaces sur la santé, les écosystèmes et les économies et sauver des vies et des moyens de subsistance.

66. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (A/78/267), le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe, l'augmentation des investissements dans la réduction et la prévention de ces risques et l'atténuation du risque associé aux investissements sont essentiels pour réduire les risques dans les systèmes sociaux, économiques et environnementaux et dans les institutions financières internationales. Les cadres juridiques et réglementaires doivent également être mis à jour afin de renforcer la gouvernance des risques. Il existe plusieurs moyens de mieux intégrer la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience dans les processus intergouvernementaux, notamment grâce aux nouveaux programmes d'action en faveur des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral et aux préparatifs du Sommet de l'avenir et à son document final, le Pacte pour l'avenir. En outre, la coopération s'impose à tous les niveaux afin de saisir les risques que posent les

systèmes sociaux, technologiques et écologiques en mutation rapide, y compris les avancées en matière d'intelligence artificielle.

67. **M. Ladeb** (Tunisie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, annonce que l'Union africaine a adopté le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine afin de lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition en faisant progresser l'agriculture, en particulier comme moteur du développement. Les investissements dans l'agriculture doivent être à la fois socialement responsables, écologiquement durables et avantageux pour les petits exploitants locaux. Des questions transversales telles que le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation, les lacunes en matière d'infrastructures et d'énergie, le renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles ou les gains de productivité sont également essentielles pour l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales, qui permettrait d'augmenter les revenus et d'ouvrir la voie à un développement plus inclusif.

68. Le montant des investissements nécessaires aux mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements étant estimé à 3 000 milliards de dollars, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales doivent réformer leurs pratiques et revoir leurs priorités, aligner et accroître les financements et simplifier l'accès au financement climatique. Les modèles et instruments opérationnels des banques doivent également permettre de répondre à l'urgence climatique mondiale. Forte de ses abondantes ressources solaires, éoliennes et géothermiques, l'Afrique dispose d'un énorme potentiel en matière d'énergies renouvelables, qui dépasse largement ses besoins énergétiques actuels : l'énergie solaire pourrait à elle seule fournir 10 térawatts d'électricité au continent. La hausse des investissements, notamment dans la transition numérique, les technologies innovantes et les réseaux électriques transfrontaliers, est indispensable pour assurer pour une transition juste vers une énergie propre et abordable.

69. L'industrie est un moteur important de la transformation et de la croissance économiques, de la création d'emplois et du développement humain, et nul pays n'est parvenu à offrir la prospérité ou une vie socioéconomique décente à ses habitants sans posséder un secteur industriel solide. Le secteur manufacturier et l'industrie stimulent l'entrepreneuriat et le développement, le dynamisme technologique et la productivité des entreprises, devenant les catalyseurs les

plus puissants d'un essor de la croissance économique et du développement humain.

70. Afin de remédier au manque d'investissements dans l'eau et l'assainissement, les pays doivent installer des points d'accès à l'eau potable dans les communautés urbaines et rurales, améliorer les installations sanitaires et assurer une bonne gestion des déchets. Investir dans des infrastructures d'approvisionnement en eau à l'épreuve des changements climatiques permettrait d'assurer une adduction durable d'eau, d'améliorer l'adaptation à la variabilité saisonnière des précipitations et de renforcer la résilience face aux effets du climat. Les gouvernements doivent renforcer le suivi et l'évaluation des progrès qu'ils accomplissent en matière d'accès à l'eau potable, d'hygiène et d'assainissement et communiquer sur ces avancées. Enfin, la Zone de libre-échange continentale africaine est un autre volet essentiel des efforts déployés pour bâtir un avenir prospère et durable sur le continent.

71. **M. Abdelaal** (Égypte) soutient que le grand défi mondial est l'élimination de la pauvreté. Malgré les conséquences de la pandémie de COVID-19 et la crise géopolitique actuelle, son pays va de l'avant grâce à la stratégie « Vision de l'Égypte 2030 », notamment l'initiative de lutte contre la pauvreté et pour un niveau de vie décent, qui cible plus de 60 millions de ruraux pour un montant de 52 milliards de dollars sur trois ans.

72. L'Égypte vient d'accueillir la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a donné lieu à un accord décisif sur la création d'un fonds pour les pertes et les préjudices et a été l'occasion de lancer des programmes d'atténuation et de transition équitable tout en insistant sur la nécessité de mobiliser le financement de l'action climatique. Les discussions sur le climat devraient se poursuivre de manière globale sur tous les fronts. L'orateur rappelle à la Commission que l'Égypte a présenté l'initiative pour une meilleure coordination de la mise en œuvre des trois Conventions de Rio à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, que celle-ci a accueillie sur son territoire en 2018. Elle s'est fixé pour objectif de produire 42 % de son énergie à partir de sources nouvelles et renouvelables d'ici à 2035. Elle vient d'ouvrir l'immense parc solaire de Benban et investit dans de nouvelles technologies, comme l'hydrogène vert.

73. **M. Al-Kuwari** (Qatar) dit que son pays est fier d'avoir cofacilité, avec l'Irlande, les consultations qui ont abouti à la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable, dont il espère qu'il

s'agira d'un document porteur de transformations. Le Qatar poursuit la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Dans son ambitieux plan Qatar National Vision 2030, il décline un certain nombre d'initiatives liées aux changements climatiques et fait du droit à l'éducation une priorité. Le pays s'est porté chef de file des efforts déployés en faveur de l'adoption de la résolution 74/275 de l'Assemblée générale, proclamant le 9 septembre Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques.

74. Le Qatar, qui fournit une aide au développement et une aide humanitaire dans le monde entier, est actif au sein des organismes multilatéraux d'intervention en cas de crises. L'ouverture de la Maison des Nations Unies à Doha témoigne de l'engagement du pays en faveur des partenariats internationaux. Il a été l'un des investisseurs fondateurs des laboratoires d'accélération du système des Nations Unies pour le développement, auxquels il a contribué à hauteur de quelque 30 millions de dollars. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés contient des engagements ambitieux dont le Qatar espère qu'ils contribueront à la réalisation du Programme 2030.

75. **M^{me} Ríos Serna** (Colombie) déclare que la crise actuelle du développement durable découle d'un modèle économique non durable, injuste et inégalitaire qui favorise l'accumulation de capital au détriment de la vie elle-même, qui repose sur les combustibles fossiles et sur des modes de consommation et de production non durables et qui conduit à la destruction de la nature. D'ailleurs, les effets de la crise climatique mondiale ont récemment été ressentis à New York sous la forme de fumée de feux de forêt, de vagues de chaleur non saisonnières et d'inondations. La fenêtre de l'action climatique rétrécit mais reste entrouverte. Une transformation radicale du modèle économique pourrait permettre aux pays en développement d'accéder aux ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 et de faire face à la triple crise planétaire. Le surendettement et le coût du capital entravant la réalisation du développement durable, des instruments financiers innovants permettraient d'accroître l'investissement et le financement public, de fournir des liquidités et de libérer une marge de manœuvre budgétaire, notamment grâce à la conversion de dettes en vue de financer l'action climatique et la protection de la nature.

76. Il faudra aussi faire preuve d'un esprit d'initiative et d'un engagement plus forts, car les ressources ne sont pas les seules à faire défaut, il en va de même de la volonté politique. Des millions de personnes, y compris marginalisées, ont appelé au changement. Le Gouvernement colombien montre l'exemple en prenant

des mesures urgentes en faveur du développement durable et demandera à ceux qui ont le plus alimenté à la crise du développement de se montrer à la hauteur des responsabilités historiques qui leur incombent. Le pays donnera la priorité aux mesures d'atténuation et d'adaptation, aux moyens de mise en œuvre et aux pertes et préjudices, en se fondant sur la science et sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et appelle à l'abandon de tous les combustibles fossiles, à l'adoption d'une trajectoire à faibles émissions et résiliente aux changements climatiques ainsi qu'à la bascule vers une transition énergétique juste et inclusive. La Colombie se félicite de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale récemment adopté et demande que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal soit mis en œuvre et que d'importantes ressources soient mobilisées à cette fin.

77. La prévention des risques devrait être intégrée dans toutes les décisions politiques et toutes les décisions de planification afin d'accroître la résilience et la préparation, notamment en ce qui concerne les conditions actuelles sans précédent propres au phénomène El Niño et les chocs futurs. Enfin, la Colombie veillera à ce que les droits humains, la justice, le climat et les questions de genre soient pris en compte dans toutes les discussions de la Commission.

La séance est levée à 13 heures.